

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (Union postale)
Un an..... f. 13. 50

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

AVIS

Toute demande de
changement d'adresse
doit être accompagnée
de l'ancienne adresse

Telephone : 2327

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUEREO

SAMEDI 19 FEVRIER 1898

LA MEMORABLE SEANCE

— DE —

La Chambre française

Les journaux de Paris nous apportent les détails de la memorable séance de samedi le 22 janvier. Les dépêches télégraphiques n'avaient rien exagéré : la scène paraît avoir été indescriptible.

Il s'agissait d'une interpellation de M. Cavaignac qui au sujet des aveux faits par Dreyfus au capitaine Lebrun-Renaud. Voici le résumé de son discours :

Il commence par affirmer l'existence de cette déclaration du capitaine Lebrun-Renaud appuyée de deux documents : une lettre du même jour, du général Gonze à ses chefs à ce sujet et un rapport du capitaine lui-même.

Le gouvernement, au lieu de publier ces documents comme il y était invité par l'orateur, s'est contenté de la note publiée à l'Agence Havas, semblant être seul à ignorer que l'autorité de la chose jugée est mise en suspicion.

Dans le Temps, c'est M. Bernard Lazare, démentant l'existence de la déclaration et du rapport du capitaine Lebrun-Renaud.

Serait-ce discuter l'autorité de la chose jugée, que de publier un document qui la confirme, alors que le gouvernement n'a pas hésité, malgré le premier arrêt du Conseil de guerre, à renvoyer un autre officier devant le Conseil de guerre.

On invoque des motifs de convenance internationales pour ne pas produire le document en question.

Qu'on supprime alors les quelques mots sur lesquels porte cette critique, personne n'aura rien à objecter, même pas l'orateur.

Il y a quelques semaines, le gouvernement déclarait qu'il n'y avait pas d'affaire Dreyfus ; ce n'était là, les faits l'ont montré, qu'une parole ambiguë. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le procès Esterhazy, le procès Zola prouvent qu'on a laissé conduire les événements par les meneurs de la campagne Dreyfus.

Le président du Conseil des ministres, M. Méline, lui répond, d'abord, que les déclarations du capitaine Lebrun-Renaud existent. Puis il continue, en substance, ainsi :

Si le gouvernement s'est refusé à les produire à la tribune, c'est qu'il ne pouvait, non plus que ses prédécesseurs, y porter de tels documents.

Cette affaire a un caractère strictement judiciaire, qu'il importe de ne pas lui faire perdre en la trans-

formant en débat parlementaire.

Si ces déclarations étaient portées à la tribune, elles seraient discutées comme toutes les autres pièces ; ce serait ouvrir la porte à la révision du procès.

Il ne faut pas qu'on puisse dire que sans cette pièce, le jugement serait sans valeur. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Le jugement se suffit à lui-même.

Ces déclarations sont de même nature que les motifs qui ont fait prononcer le huis clos, et le président du Conseil estime que la Chambre ne peut pas en exiger la production.

Ce ne sont pas seulement les difficultés d'ordre diplomatique qu'il importait d'éviter en de telles matières, c'est le secret de notre police militaire qu'il faut assurer. (Vifs applaudissements.)

Mais les menées contre le gouvernement ne se bornent pas à l'affaire des déclarations Lebrun-Renaud.

Les défenseurs de Dreyfus ont choisi le terrain de leurs protestations, ils ont eu les juges qu'ils réclamaient, ceux du Conseil de guerre. (1)

L'arrêt prononcé, le devoir de tous était de s'incliner.

Au lieu de cela, ce jugement a été le point de départ d'une campagne, menée pour une part par un écrivain de talent qui se sert de sa plume pour déshonorer et salir l'armée. (Applaudissements prolongés.)

Avec une superbe inconscience, il a dédaigné les faits les mieux établis pour flétrir les meilleurs serviteurs du pays.

Les journalistes qui ont aidé à cette campagne ont assumé une terrible responsabilité ; libre à eux de croire à l'innocence de Dreyfus, mais ils n'avaient pas le droit d'user des moyens odieux qu'ils ont employés.

Les meneurs de la campagne en sont arrivés à ce point que, dans ce pays de France, si doux, si hospitalier, ils soulèvent des protestations d'une violence jusqu'ici inconnue.

Le gouvernement a déferé à la justice commune l'article insultant publié contre l'armée ; il est certain que les douze citoyens libres chargés d'apprécier cette cause sauront défendre l'intérêt du pays.

Mais il n'a pas cru devoir soumet-

(1) Pour le procès du commandant Esterhazy qui, accusé par les amis de Dreyfus, d'être le véritable auteur de la trahison pour laquelle Dreyfus a été condamné, a été acquitté. Il nous semble qu'en autorisant ce deuxième procès, le gouvernement, comme l'a dit M. Cavaignac, a mis en question la chose jugée. Si Dreyfus était coupable d'avoir livré telles et telles pièces, comment Esterhazy pouvait-il être coupable d'avoir livré les mêmes pièces?—Note de la Vérité, de Québec.

tre au jury l'honneur de nos généraux d'armée. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs, violentes interruptions à l'extrême gauche.)

Ce faisant, il n'a pas voulu se prêter à une illégalité, qui eût introduit un procès en révision.

L'auteur de l'article l'a dit : il a eu en vue un moyen révolutionnaire pour introduire cette révision ; la responsabilité de cette abominable manœuvre retombera sur ses auteurs. (Bravos.)

Ce que du moins le gouvernement saura empêcher, c'est que l'ordre soit troublé dans la rue comme le voudraient les hommes qui, dans leurs journaux, font appel à la révolution. Quant aux appels à l'indiscipline adressés aux soldats par M. Jaurès, pour la satisfaction de tous les ennemis de la France. (Applaudissements prolongés), ils ne seront pas entendus.

La France ne laissera pas impunément préparer cette nouvelle édition de La Débâcle. (Applaudissements répétés.)

A la suite du discours de M. Méline, M. Cavaignac dit qu'ayant obtenu satisfaction par la déclaration du président du Conseil qu'il existe des documents qui relatent les aveux de Dreyfus, il retire son interpellation.

Alors M. Jaurès, le chef des socialistes de l'extrême gauche monte à la tribune et prononce un violent discours. Voici ses dernières paroles, d'après le compte rendu officiel, qui ont provoqué la bagarre :

M. Jaurès. — Savez-vous ce dont nous mourons tous ? Je le dis sous la responsabilité de ma conscience personnelle : nous mourons tous, depuis que cette affaire est ouverte, des demi-mesures, des réticences, des équivoques, des mensonges des lâchetés. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

Oui des équivoques, des mensonges, des lâchetés. (Vifs applaudissements répétés à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche.)

Il y a d'abord, quoi que vous ayez fait pour en atténuer le scandale, il y a mensonge et lâcheté dans les poursuites dirigées contre Zola. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche. — Protestations au centre et à droite.)

Voix nombreuses au centre. — A l'ordre ! à l'ordre !

M. le président. — Monsieur Jaurès, pour cette parole, je vous rappelle formellement à l'ordre. (Applaudissements.)

M. le président du Conseil, ministre de l'Agriculture. — Si nous disions des choses pareilles, on verrait quelle tempête nous soulèverions de ce côté. (L'extrême gauche.) (Très bien ! très bien ! au centre.)

M. Jaurès. — Il vous était possible — et nous vous le demandions — de ne pas exercer de poursuites parce

que le huis clos, tout au moins, a besoin de ce correctif nécessaire de la liberté de la critique au dehors. (Exclamations au centre et à droite.)

Mais, enfin, puisque vous décidiez à poursuivre, puisque vous portiez ce document au jury pour que le jury décidât et jugeât, de quel droit, en vertu de quel principe avez-vous fait un choix entre les diverses parties de cet article. (Applaudissements à l'extrême-gauche et sur quelques bancs à gauche. — Bruit au centre.)

M. le comte de Bernis. — Vous êtes du syndicat ? (Vives interruptions à l'extrême-gauche.)

M. Jaurès. — Que dites-vous, Monsieur de Bernis ?

M. le comte de Bernis. — Je dis que vous devez être du syndicat, que vous êtes probablement l'avocat du syndicat ?

M. Jaurès. — Monsieur de Bernis, vous êtes un misérable et un lâche ! (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche. Exclamations prolongées au centre, à gauche et à droite. — Vive agitation.)

(M. Gerault-Richard traverse l'hémicycle s'élance sur M. de Bernis et le frappe. — Tumulte prolongé.)

M. le président lève la séance. (Il est 3 h. 45.)

Là s'arrête le compte rendu de L'Officiel.

La Croix donne le récit suivant de la mêlée :

M. de Bernis veut s'élancer vers la tribune ; ses voisins MM. Brice et Chaubin-Servinière, le retiennent. Mais en trois bonds, le socialiste Gerault-Richard, qui vient de quitter son banc à l'extrême-gauche, franchit l'hémicycle et, avant qu'on ait pu l'arrêter, s'élance sur le député du Gard en criant : " Vous êtes un gredin ! " puis il lui assène en plein visage un formidable coup de poing.

Les députés les plus proches s'interposent et Gerault-Richard, entraîné, disparaît, sans cesser de hurler et de distribuer des coups au travers des députés et sénateurs massés dans le passage entre la tribune présidentielle et la porte d'entrée de la droite.

Toute la chambre est debout et hurle.

Mais voilà qu'à leur tour dégringolent de leurs bancs — on dirait un jeu de barres — puis se précipitent à travers les banquettes de la droite, les députés socialistes Toussein, Deville, Contant, Rouanet, Viviani, Chauvin et autres qui cognent comme des sours sur ceux qui ont le malheur de se trouver devant eux. Le paletot jaune de Chauvière, le député révolutionnaire de Javel se démène avec un entrain endiablé au milieu de cette sarabande que domine la noire crinière de son camarade Contant, le député de Sceaux. Pendant ce temps, le malheureux

député musulman qui, ne s'attendant à rien de semblable, était dans l'hémicycle dans l'intention de quitter la séance pour aller faire à la Seine ses ablutions quotidiennes, se trouve pris dans la bagarre où l'on distingue son burnous blanc voltigeant à droite et à gauche tels, sans doute, les derviches tourneurs dont parlent les voyageurs d'Extrême-Orient.

Les sénateurs, de leur côté, voudraient bien quitter le poste de combat auquel ils se sont si inconsidérément placés, mais leur masse est trop compacte, et force leur est d'y rester, quitte à empêcher leur part des horions.

— Mais je suis sénateur, clame désespérément le radical Leydet, des Bouches-du-Rhône.

— Je m'en f... répond l'aimable Coutant, dont le poing s'élève et retombe avec une infatigable ardeur.

.*.

Cependant, M. Jaurès est toujours à la tribune. M. de Bernis, auquel l'extension de la lutte laisse maintenant la liberté de ses mouvements, chacun ayant désormais assez à faire de s'occuper de soi-même, escalade la tribune et applique, de main de maître, une formidable gifle au député socialiste.

Celui-ci chancelle sous le coup, mais, ne pouvant rejoindre le député du Gard, dont maintenant le séparant nombre de collègues, il lui jette avec colère, dans le dos naturellement, un mouchoir tout pelotonné avec lequel il vient de s'éponger.

L'extrême-gauche, de son côté, vole à la rescousse, grimpe par la gauche à la tribune et c'est une prise de corps à cinq ou six, où les coups s'échangent avec une ardeur sans égale.

Le socialiste Deville, ne trouvant pas d'autre arme sous sa main, saisit un encrier pour le lancer contre M. de Bernis.

Mais, dans sa précipitation, il ne s'aperçoit pas qu'il tenait de son propre côté le goulot de l'encrier, dont le contenu se déverse sur son visage, son cou, son col de chemise et son gilet.

.

Dès le début des hostilités, c'est-à-dire aussitôt que M. Gérault-Richard avait frappé M. de Bernis, le président avait complètement perdu la tête. Il s'était fait donner son chapeau, que, fébrilement, il retourne en tout sens. Il oublie de s'en couvrir. Cependant, après une minute de réflexion ou d'affolement, M. Brisson quitte le fauteuil sans dire un mot.

Un instant après, la carafe présidentielle, heurtée par les lutteurs, se vidait sur les têtes, sans réussir à rafraîchir les cerveaux enflammés.

Pendant qu'en bas les poings font rage, qu'on s'égosille en hurlements de fauves, les tribunes de la presse et du public ne restent point inactives. La folie a gagné tout le monde. On applaudit ou on conspu avec fureur: Vive Jaurès! A bas Jaurès! Vive la Commune! Canailles! Crapules! Bandits! Assassins! etc.

Des journalistes se prennent aux cheveux, le rédacteur de la *Croix*, placé au premier rang se demande si cette lutte à mains plates ne va pas se terminer, pour lui, par un plongeon trop rapide au milieu des combattants d'en-bas.

Dans les tribunes du public, deux dames se mettent au diapason et commencent un crépage de chignons en règle.

Premier fruit de l'Encyclique

Il est certain que l'Encyclique *Affari vos* a produit une profonde impression au Canada, même parmi les non catholiques. Sans doute, les sectaires, les haineux n'en continueront pas moins leur lutte contre l'Eglise: ceux-là ne désarment jamais. Mais les gens raisonnables, et même ceux qui sont indifférents plutôt qu'hostiles semblent avoir été singulièrement émus par la parole à la fois ferme et calme de l'auguste Vieillard du Vatican qui, à ne considérer les choses qu'au point de vue purement humain, est l'homme le plus vénérable et le plus vénéré qu'il y ait présentement sur la terre.

On dirait que, depuis la publication de l'Encyclique, il s'est produit une détente des esprits, que les passions s'apaisent, que les intelligences s'ouvrent et s'éclairent, que les cœurs s'amollissent.

Nous croyons même pouvoir annoncer que la question scolaire manitobaine est à la veille, non pas de se régler définitivement peut-être, mais d'entrer dans une phase beaucoup moins aiguë.

On le sait, Mgr l'archevêque de Saint-Boniface était à Ottawa, ces jours derniers. Nous le savons, il y a eu des conférences entre Sa Grandeur, le premier ministre fédéral et un représentant du gouvernement Greenway. Si nos renseignements sont exacts — et nous croyons qu'ils le sont — on serait arrivé, au cours de ces conférences, à établir les bases d'un *modus vivendi* temporaire.

On le sait, le Saint-Père fait un devoir aux catholiques manitobains d'accepter les réparations partielles. "En attendant, et jusqu'à ce qu'il leur soit donné de faire triompher toutes leurs revendications, qu'ils ne refusent pas des satisfactions partielles". Mgr de Saint-Boniface, nous le savons, est franchement disposé à entrer dans cette voie si clairement indiquée par le Souverain Pontife. Il l'a toujours été, du reste, nous assure le *Manitoba*.

Le malheur, c'est qu'on a voulu régler la question scolaire sans consulter le chef, le père de la minorité lésée par la législation de 1890-94.

C'a été la grande erreur de M. Laurier d'avoir ignoré l'archevêque de Saint-Boniface dans le règlement de cette question essentiellement religieuse, par un côté, du moins.

Si le premier ministre avait eu la fermeté de mettre à exécution son programme conciliateur prôné à la chambre lorsqu'il était chef de l'opposition et pendant la campagne électorale de 1896: enquête par une commission ayant à sa tête sir Oliver Mowat, efforts sérieux pour opérer un rapprochement entre le gouvernement Greenway et la minorité lésée; si M. Laurier avait mis ce programme à exécution, il est probable qu'il aurait réussi, dès les premiers jours, à faire prévaloir un *modus vivendi*. Très certainement, ce n'est pas du côté de Mgr Langevin que la commission se serait heurtée à une opposition systématique aux réparations partielles.

Mais au lieu de nommer une commission présidée par un homme conciliant, sympathique et respecté comme sir Oliver Mowat, M. Laurier a eu le grand tort de confier la besogne à M. Tarte, l'homme le plus cassant, le plus intraitable, le plus désagréable, le plus impro-

pre à une mission diplomatique qu'il y ait au Canada.

On sait ce qui arriva: M. Tarte alla à Manitoba, et bâcla avec M. Greenway un soi-disant règlement qu'on a voulu imposer à Mgr Langevin et à la minorité catholique. Naturellement, il y eut résistance et protestation de la part des catholiques, non seulement du Manitoba, mais du Dominion tout entier.

Quand un gouvernement veut régler une difficulté diplomatiquement, ce n'est pas comme cela qu'il doit s'y prendre.

On ne laisse pas de côté la partie lésée pour ne traiter qu'avec l'injuste agresseur. C'est la partie lésée, au contraire, qu'on doit prendre sous sa protection, c'est elle qu'on consulte d'abord, c'est avec elle qu'on s'entend, en premier lieu, sur les bases du *modus vivendi* qu'il s'agit d'établir.

Mais nous ne voulons pas nous livrer aux récriminations aujourd'hui; ce n'est pas le temps. Nous avons tenu, seulement, à indiquer de quel côté se trouvent quelques-unes des graves responsabilités dont cette affaire est hérissée.

Depuis son voyage à Rome et depuis la publication de l'Encyclique, M. Laurier semble avoir modifié sa manière de voir, surtout sa manière de faire. Tant mieux! *It is never too late to mend*, dit le proverbe anglais. Les conversions sont toujours de saison.

M. Laurier semble saisir la portée de ces paroles de Léon XIII: *Quid tempus exigit, quid optimum factu videatur, fraterna unanimitate*, NON SINE CONSILO VESTRO, *constituant, efficiant*. Il semble comprendre, enfin, qu'on ne règle pas une question de cette nature, une question qui a sans doute un aspect politique, mais qui est essentiellement religieuse par un autre côté, il semble comprendre, enfin, disons-nous, qu'en pareille occurrence on commence par consulter l'autorité religieuse, par s'entendre avec elle. Encore une fois, tant mieux!

Nous ne sommes pas en mesure de donner les détails du *modus vivendi* auquel on se serait arrêté; mais nous croyons savoir que l'entente porte sur le choix des livres, sur la nomination et les diplômes des instituteurs pour les écoles fréquentées par les enfants catholiques, et sur l'inspection de ces écoles, et aussi sur la question d'une école normale pour les catholiques et la délimitation des arrondissements scolaires.

Comme nous l'avons toujours dit, nous ne voulons, dans cette question des écoles, que ce que veut l'Eglise; et ce que les représentants de l'Eglise auront accepté, nous l'accepterons; et nous l'accepterons comme ils l'acceptent: à titre de réparation partielle, en attendant des jours meilleurs. C'est là, nous le savons, ce que veut le Chef de l'Eglise, c'est là ce que veulent nos évêques: la paix dans la revendication ferme et calme de la justice intégrale.

Si, comme nous avons tout lieu de l'espérer, l'Encyclique *Affari vos* nous a déjà fait entrer dans cette voie de salut, nous pourrions dire que l'auguste Pontife aura opéré, avec la grâce de Celui dont il est le Vicaire, un véritable miracle au milieu de nous.

Le 27 janvier dernier, l'empereur d'Allemagne Guillaume II a célébré son 39^e anniversaire de naissance. Voilà un jeune homme qui a déjà fait parler de lui!

LE CHEMIN DE FER DU KLONDYKE

On discute beaucoup à la chambre des communes, au sénat, et aussi dans les cercles politiques le marché conclu entre le gouvernement fédéral et les entrepreneurs Mackenzie et Mann, pour la construction d'un tronçon de voie ferrée, de 150 milles, pour mettre en communication la tête de la navigation de la rivière Stikine, dans la Colombie anglaise, avec le lac Teslin, d'où le voyage peut se continuer par eau, pendant la saison de la navigation, jusqu'au Klondyke et à Dawson City.

Le projet est excellent. Tout le monde reconnaît la nécessité de mettre la région du Klondyke en communication facile avec le monde civilisé.

L'idée de faire construire ce chemin en offrant des terrains miniers aux constructeurs, au lieu de leur donner de l'argent, peut aussi se défendre très bien.

Cependant le marché Mackenzie-Mann est vivement combattu par les conservateurs, et inspire visiblement des craintes à plus d'un libéral. Par exemple, voici ce que nous lisons dans le *Signal*, journal très libéral de Montréal, en date du 12 février:

"La question du Yukon est à l'ordre du jour et tellement ressassée depuis l'ouverture que je ne vous en entretiendrai pas sauf pour signaler un point vraiment vital dans la question et sur lequel on ne saurait trop insister. Ce qui a été promis par le gouvernement et ce à quoi le pays tient avant tout, c'est une route canadienne, absolument canadienne. On demande et non sans raison que le Canada soit récompensé de ses efforts et ait au moins le profit du travail de ses enfants, de leur courage et de leur activité. La devise proclamée par sir W. Laurier et ses collègues est "Le Canada pour les Canadiens". Nous applaudissons à cette devise et c'est pourquoi il nous serait pénible que la première œuvre de haute importance entreprise par ce gouvernement fût une violation de cette devise. Or, il ressort des aveux mêmes de l'hon. M. Blair que l'on n'est pas certain si les Etats-Unis ne pourront pas percevoir des droits de douane sur les marchandises qui devront être transbordées à Fort Wrangel, dans le territoire contesté, des vaisseaux maritimes à des bateaux plats. Il faut que ce point soit élucidé sans retard pour la satisfaction de l'esprit public. Le gouvernement ne saurait trop prendre le soin de présenter sa mesure d'une façon qui ne prête pas à la méprise, car la députation ne montre aucune disposition à s'emballer sur le projet. Il est certain que le gouvernement sera obligé d'employer toute son influence pour le faire passer."

Voilà, en effet, le point essentiel: la route qu'on propose de suivre est-elle réellement une route absolument canadienne? Puisque les rédacteurs du *Signal* en doutent, il est bien permis aux conservateurs et aux indépendants d'en douter. Et tant que ce doute ne sera pas levé, il sera impossible que les députés et les sénateurs puissent approuver consciencieusement ce marché. Ceux qui l'approuveront dans une telle incertitude, ne le feront que pour plaire au gouvernement, non point pour accomplir leur devoir. En effet, ce serait une véritable folie de construire cette ligne, si le transbordement des voyageurs et des marchandises ne peut pas se faire dans des eaux certainement canadiennes. Nous mettrons à la merci de l'Oncle Sam, pour l'opération de ce chemin, ce serait trop de naïveté.

Et voilà que le congrès de Washington est présentement saisi d'un projet de loi qui vise manifestement cette route soi-disant absolument canadienne. Sir Richard Cartwright, ministre du commerce, doit partir pour la capitale des Etats-Unis, afin, sans doute, de négocier. En attendant, on se demande à Ottawa s'il ne faudra pas tout recommencer afin de donner au Canada une route toute canadienne.

Cette question prime en effet, toutes les autres, même la question du prix que ce

chemin va nous coûter laquelle a pourtant son importance.

La subvention, 25,750,000 acres de terre, que la compagnie pourra choisir elle-même, paraît formidable et fait craindre qu'il n'y ait au fond quelque spéculation peu honorable.

Il est difficile, sans doute, d'établir la valeur réelle, la valeur intrinsèque de ces terrains. Ils peuvent être très précieux, et ils peuvent aussi ne valoir que bien peu de chose au fond. Mais dans le moment ils doivent avoir une valeur commerciale très considérable; valeur qu'ils conserveront probablement pendant plusieurs années encore, tant que le boom du Klondyke se maintiendra. Sans aucun doute, les entrepreneurs vendront rapidement et facilement leurs terrains au prix d'une piastre l'acre, au moins; peut-être même beaucoup plus. C'est donc un cadeau de 25 millions, environ, que le gouvernement veut leur faire; car la construction du tramway — ce ne sera pas un chemin de fer régulier — ne coûtera certainement pas plus d'un million et demi.

C'est ce chiffre formidable de la subvention qui inquiète bien des libéraux et qui fait croire à l'existence d'une spéculation quelque part.

Ajoutez à cela qu'on n'a demandé aucune soumission.

Le temps pressait trop pour demander des soumissions, disent les ministres et leurs amis.

L'excuse nous paraît très pauvre.

Voilà des mois qu'on parle du Klondyke, voilà des mois que nos gens s'y rendent en foule, ou se disposent à y aller. En soumettant au public, dès l'été dernier, le projet d'ouvrir une route absolument canadienne à la région aurifère, le gouvernement aurait eu par devant lui, sans aucun doute, plusieurs offres et divers plans sur lesquels il aurait pu choisir le meilleur et le soumettre au parlement, convoqué plus tôt, avant de conclure un marché. Ainsi, tout ce serait passé dans l'ordre, l'affaire n'aurait subi aucun retard, et des ministres ne seraient pas en butte à des soupçons déshonorants pour eux et pour le pays.

Il n'y a rien comme de faire les choses régulièrement. Régularité vaut mieux que rapidité pour arriver au but en temps opportun.

Si, à cause des irrégularités commises, le sénat refuse de sanctionner le marché Mackenzie-Mann, le gouvernement et le pays n'auront rien gagné par cette hâte intempestive.

Petites Notes

Le *Journal de Waterloo* est entré ces jours derniers dans la dix-septième année de son existence. Nos félicitations. Nous regrettons sincèrement d'apprendre que notre confrère et ami, M. J. A. Chagnon, se retire de la rédaction de ce journal, poste qu'il a occupé avec honneur pendant de longues années. On peut même dire que c'est M. Chagnon qui a véritablement fondé le *Journal de Waterloo*. Il l'a soutenu par son travail et ses sacrifices pendant la période la plus difficile de son existence. Il est entré pauvre dans le journalisme, pauvre il en sort; mais il a su acquérir le respect et l'estime de ses confrères et du public.

Le gouvernement fédéral, soit de son propre mouvement, soit forcé par le gouverneur-général, est revenu sur sa première déclaration, savoir, qu'en parlant à Toronto de commerce préférentiel, lord Aberdeen avait parlé comme lord Aberdeen, et non comme gouverneur général. En réponse à une nouvelle interpellation de sir Charles Tupper, sir Wilfrid Laurier a pris la responsabilité des paroles de Son Excellence.

Cela régularise la position de lord Aberdeen; car si sir Wilfrid n'avait pas voulu prendre la responsabilité du discours politique de lord Aberdeen, celui-ci aurait été obligé de trouver d'autres ministres qui voulussent le couvrir. Car il est certain que l'esprit de la constitution veut que le chef de l'Etat ait toujours un ministre responsable de ses actes et de ses discours politiques.

Beaucoup de personnes, même parmi les Anglais, trouvent lord et lady Aberdeen fort encombrants. Certains journaux anglais, comme le *Chronicle*, de Québec, et le *Nor'-Wester*, de Winnipeg, ne se gênent pas pour signaler les excentricités de Leurs Excellences. Nous croyons que personne ne regrettera le départ de lord et de lady Aberdeen qui n'ont certainement pas réussi à se rendre sympathiques au peuple Canadien.

Sir Adolphe Chapleau s'est ouvert, l'autre jour, à un reporter de la *Presse*, et a lancé une sorte de manifeste à la Province. Le document a été assez vivement critiqué par plusieurs journaux conservateurs, entre autres le *Courrier du Canada*, le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, le *Canada* et le *Trifluvien*.

M. Chapleau a déclaré que son programme, pour le moment, est de "s'abstenir de la politique active, et de s'occuper beaucoup de ses affaires". Notre ex-lieutenant-gouverneur n'a jamais eu la réputation de négliger ses affaires, et ce ne sera pas un sujet d'étonnement pour le public de le voir les soigner à l'avenir. Quant à son abstention de la politique active, ce sera là un phénomène aussi nouveau qu'intéressant. Inaugurer cette abstention par un long manifeste au public, c'est tout à fait typique.

M. Chapleau a parlé de la fameuse lettre qu'il a écrite à M. Tarte. L'autre jour il ne voulait pas discuter une lettre volée. Aujourd'hui il l'explique! Il en admet l'authenticité, puisqu'il déclare que "c'était une causerie familière sur le ton de la plaisanterie et en réponse à une lettre du même genre". Ce serait bien la première fois de sa vie que M. Tarte aurait écrit "sur le ton de la plaisanterie". Le ministre des travaux publics est un nerveux qui ne badine guère. Surtout depuis qu'il est membre du cabinet Laurier, malgré les rouges, l'envie de rire ne l'étouffe pas.

M. Chapleau déclare, de plus, que la fameuse lettre n'était pas en faveur de la coalition, "car ce mot provoque des répulsions et des récriminations plus violentes que les polémiques régulières de parti". Mais il est en faveur, et l'a toujours été, "d'une concentration de toutes les forces libérales-conservatrices, — c'est-à-dire des hommes de gouvernement". Cette distinction subtile entre coalition et concentration rend M. Chapleau tout rêveur. Il ne la saisit pas bien, et nous non plus. Et il veut savoir si "Tarte, le hideux Tarte" est un des hommes de gouvernement de Chapleau. M. Chapleau est bien curieux!

Une autre chose qui horripile notre confrère du *Courrier du Canada*, c'est "cette appellation de libéral-conservateur dont un grand nombre de nos amis n'ont pas encore perdu l'habitude de s'affubler." Il faudrait dire, plutôt: "dont ils ont repris l'habitude de s'affubler depuis quelques années". Car jadis, du temps du premier gouvernement de M. de Boucherville, les conservateurs de la province de Québec étaient devenus des conservateurs tout court. C'est M. Chapleau et son école qui ont remis en honneur l'appellation de

libéral-conservateur. Souvent la *Vérité* a mis les conservateurs en garde contre cette mauvaise habitude; mais nos avertissements ont été inutiles; le parti, comme parti, n'a rien fait pour repousser l'épithète de libéral qu'on lui appliquait sans cesse. Les protestations arrivent trop tard maintenant: le nom de libéral-conservateur lui restera.

M. Chapleau, continuant son manifeste, déclare "qu'en politique il ne reconnaît d'autre chef que lui-même". Voilà un fier langage! "Il se pose carrément hors du parti conservateur qui, lui, a choisi pour chef sir Charles Tupper," dit le *Courrier de Saint-Hyacinthe*. Ce n'est peut-être pas tout à fait cela: M. Chapleau entend se poser, non hors du parti, mais à la tête du parti. Réussira-t-il? Nous en doutons beaucoup.

Puis M. Chapleau s'est attaqué vivement à sir Charles Tupper. Nous n'avons pas à défendre ce dernier qui a tenu à l'égard de sir Mackenzie Bowell et sur la question des écoles une ligne de conduite que nous n'admirons pas; mais nous ne pouvons pas nous empêcher de dire qu'entre sir Charles Tupper et sir Adolphe Chapleau, c'est le premier qui a joué le beau rôle. M. Chapleau dit assez cyniquement qu'il n'est pas entré dans le cabinet Tupper, en avril 1896, parce que la victoire ne lui paraissait pas certaine, pour nous servir de l'expression de M. Chapleau. Ce n'est pas glorieux et l'on ne pourra certainement pas dire de la conduite de M. Chapleau.

Sic itur ad astra

Dans son manifeste M. Chapleau parle de l'entrevue qu'il eut avec Mgr Taché, en 1891. Nous connaissons quelque chose de cette entrevue, quelque chose d'inédit. Nous en parlerons, peut-être, dans notre prochain numéro. Nous dirons aussi un mot du véritable motif de la sortie de M. Chapleau du cabinet fédéral.

M. le Dr Charles Verge, de Québec, publie dans la *Revue médicale* de cette ville un travail intitulé: *Les phénomènes psychiques et la médecine*. Le travail étant scientifique est naturellement un peu obscur; mais autant que nous avons pu comprendre les conclusions du savant médecin, l'existence des démons serait assez problématique à ses yeux; ou du moins leurs rapports avec l'homme le seraient. Il qualifie de *démonomanie* toute la littérature démoniaque de ces dernières années. Qu'il y ait des exagérations, des mystifications et des fables dans cette littérature, c'est incontestable. Que tout soit fumisterie, c'est beaucoup moins certain. Le Dr Verge nous paraît manquer de renseignements sur les questions qu'il traite. Il parle, par exemple, du congrès antimagique de Trente qui se réunit pour élucider la question de l'existence ou de la non existence de Diana Vaughan!; et il ajoute que Léo Taxil a déclaré, le 19 avril dernier, que Diana Vaughan n'existait que dans son imagination!!!

Le *Réveil*, par la plume d'un correspondant qui signe *Piscator*, et aussi par la plume de son directeur, M. Aristide Filiatreault, défend M. Montpetit. C'est tout naturel: où voulez-vous que les mauvaises causes se défendent, si ce n'est dans les colonnes du *Réveil*?

Par exemple, aucun autre journal du Canada, que nous sachions, n'a osé prendre la défense des plagiateurs de l'auteur des *Poissons d'eau douce du Canada*.

Piscator, lui, y va carrément: "M. Montpetit a eu l'esprit patriotique et judicieux d'emprunter au savant dictionnaire de la *Blanchère*."

..... Vous leur fîtes, Seigneur,
En les croquant, beaucoup d'honneur.

M. Filiatreault opine du bonnet, et déclare, de plus, que "Tardivel ferait bien mieux de continuer son métier de censeur des cœurs et de leurs méthodes plutôt que d'essayer d'ennuyer des gens dont il n'est pas digne de dénouer les cordons de souliers."

Phrase aussi harmonieuse que véridique!

On nous demande si c'est un sophisme de dire: l'Encyclique *Affari vos* ne condamne pas le règlement Laurier-Greenway; seulement elle ne l'approuve pas. Oui, c'est un sophisme. L'Encyclique déclare expressément que ledit règlement est "défectueux, imparfait, insuffisant". Le latin dit: "Ea (lex) manca est, non idonea, non apta". C'est une condamnation formelle, pour cause d'insuffisance. Si le Pape avait voulu seulement ne pas approuver le règlement, il n'en aurait pas parlé, il n'y aurait pas fait allusion. Il y a une foule de choses, actes et documents, qui se rapportent à cette question des écoles manitobaines que le Pape n'approuve pas, mais qu'il ne condamne pas, non plus. Ces choses-là, il les passe sous silence.

Le sentiment antisémite est très prononcé en France. Parlant des émeutes sanglantes qui se sont produites à Alger, Rochefort écrit dans l'*Intransigeant*:

"Si les colons français d'Algérie ont souffert là-bas de la rapacité juive, les Arabes sont, à cette heure, bien près d'en mourir."

Les caïds, scheïks et marabouts en compagnie desquels après 1871, j'ai passé des mois à la citadelle d'Orléans ne cessaient d'accuser les Youddis d'avoir, par leurs pratiques de vol et d'assure, provoqué l'insurrection qui a failli nous enlever l'Algérie tout entière.

"Souvent j'ai demandé à l'un d'eux: 'Si un nouveau mouvement éclatait chez toi, que ferais-tu?' 'Et il me répondait invariablement: 'Nous commencerions par égorger tous les juifs.'"

"J'estime donc que les émeutes actuelles ne sont que le commencement d'une revanche qui peut-être ne se satisfera que par un massacre général. De sorte que pour sauver leur Dreyfus, les youppins du Syndicat ont exposé à une tuerie probablement sans précédent leurs coreligionnaires algériens."

De son côté, M. Paul de Cassagnac écrit dans l'*Autorité*:

"J'ai horreur des exterminations et des boucheries humaines."

"Le jour où l'on commencerait par tuer les juifs serait la veille du jour où l'on tuerait d'autres qui ne sont pas juifs."

"Mais n'ont-ils pas été bien imprudents, bien aveugles, les juifs de France, en amenant à ce point l'opinion publique et en l'exaltant de telle façon qu'il suffirait à un gouvernement d'occasion de retirer, pendant cinq minutes, la main qui les couvre, pour que, suivant l'euphémisme féroce de Drumont, 'justice soit faite'?"

L'*Événement*, de Québec, dans son numéro du 8 février, cite un article du *Mail*, journal protestant publié à Halifax, au sujet de la question des écoles manitobaines. Cet article fait honneur à celui qui l'a écrit. Il déclare que la question scolaire manitobaine n'est pas réglée et ne sera réglée que lorsque les droits de la minorité en matière d'éducation seront respectés. Comme le fait observer l'*Événement*, si la presse protestante en général avait tenu le langage du journal néo-écossais, il y a longtemps que la minorité manitobaine jouirait de ses droits. Hélas, les journaux protestants qui parlent comme ce journal d'Halifax sont l'infime exception. Presque tous disent et répètent: la question est non seulement réglée, mais enterrée, n'en parlons plus. Si les nôtres obtiennent justice, intégrale ou partielle, ce ne sera pas grâce aux journaux protestants!

LE CHANT LITURGIQUE

Monsieur le directeur,

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire en demandant la publication dans votre journal du décret de la S. Cong. des Rites du 26 avril 1883, mon intention n'était pas de soulever une polémique personnelle, mais seulement de mettre sous les yeux de vos lecteurs la version romaine officielle de la question, en réponse aux imputations faites par Mgr Fèvre contre l'édition du chant ecclésiastique publiée par l'éditeur Pustet, "sous les auspices, la direction et l'autorité de ladite Congrégation." Cela me semblait plus que suffisant pour établir aux yeux de tout lecteur sincère, fût-il même préjugé d'avance, que toutes les attaques contre la valeur de cette édition atteignaient en réalité, non l'éditeur Pustet, responsable seulement de la partie matérielle de l'œuvre, mais la Sacrée Congrégation elle-même, c'est-à-dire le Saint-Siège, qui, par l'organe de la Congrégation, a fait cette œuvre sienne et en a pris toute la responsabilité "adeo ut merito Romana et a Sacra Congregatione concinnata dici valeat". Et je n'ai pas douté un instant que cela ne me justifiait de me dire peu édifié de l'appréciation si défavorable que fait Mgr Fèvre d'une œuvre honorée d'un tel patronage.

Au reste, j'ai estimé qu'il suffisait de laisser parler la Congrégation elle-même par le texte pur et simple de son décret. Je n'ai pas eu la présomption de me poser en défenseur du mérite de cette œuvre. Émanant de la seule autorité compétente en la matière, elle peut se passer de toute autre recommandation.

Et cependant le simple fait de cette publication du décret précité paraît avoir eu l'effet d'un vésicatoire sur l'épiderme sensible de votre correspondant Balthazar, qui s'empresse de venir à la rescousse avec un zèle dont je serais surpris que Mgr Fèvre lui sût beaucoup gré.

En effet, le seul argument trouvé par mon adversaire pour justifier l'attitude de Mgr Fèvre sur cette question, c'est que le privilège accordé à Pustet d'imprimer les livres publiés par les soins et sous l'autorité de la S. Cong. des Rites serait expiré ! Voilà qui est un fameux argument, par exemple. Et je me demande si la discussion faite dans de pareilles conditions ne devient pas oiseuse et puérile. Évidemment, quand le privilège exclusif accordé à Pustet aura pris fin, d'autres éditeurs seront ou pourront être autorisés à imprimer les mêmes livres ; et alors ce ne sera plus l'édition Pustet. Mais que nous importe Pustet ? Est-ce, par exemple, que le mérite de nos livres canadiens de chant a dépendu beaucoup du fait qu'ils étaient successivement imprimés et publiés par Rolland, Langlais ou Côté ? Est-ce au nom de l'éditeur que leur autorité s'attache ou à l'approbation des Ordinaires ?

Conclure donc, comme le fait Balthazar, qu'à l'expiration du privilège de Pustet il cesse d'y avoir une forme authentique et seule légitime de chant ecclésiastique ; que l'application du

décret du 26 avril 1883 devait être limitée au temps qui restait alors à courir jusqu'au terme du privilège de l'éditeur, c'est une supposition absolument gratuite, que pas un mot du document n'autorise et qui va à l'encontre de toute vraisemblance, de tout bon sens.

En vain Balthazar s'efforce-t-il de torturer le sens du mot *hodie* dans le passage *eam tantummodo cantus formam legitimam HODIE habendam esse*, pour en tirer le sens qu'il voudrait faire prévaloir : le texte résiste à pareille violence. On est même à se demander si Balthazar ne plaisante pas en ayant l'air d'insister sur une pareille argutie. De fait il serait aussi bien fondé à dire que le décret n'a été fait que pour le jour même qu'il a émané, s'il veut s'en tenir au sens strictement littéral qui, dans le cas, est manifestement ridicule.

Comme s'il y avait le moindre bon sens à supposer que dix ans après le commencement de la publication de la nouvelle édition de livres de chant ; après les approbations et recommandations vingt fois répétées dont elle avait déjà été l'objet de la part du Saint-Siège, le Pape se serait donné la peine d'instituer — comme le décret atteste qu'il l'a fait — une commission spéciale de cardinaux et d'officiers de la Congrégation des Rites pour remettre toute l'affaire à l'étude "resumptis omnibus ad rem pertinentibus", et de donner un décret solennel et longuement motivé, dans lequel sont relatées sommairement toutes les phases de la question, tout cela pour établir un état de choses qui devait durer une dizaine d'années ! Énoncer de pareilles suppositions, c'est en faire justice. Surtout quand on considère que le Saint-Siège a déclaré à maintes reprises que le but de cette entreprise poursuivie depuis de longues années était d'amener l'uniformité dans le chant, comme dans les autres parties de la liturgie, qui peut supposer qu'on n'avait en vue qu'un essai temporaire ?

Non, ce que Balthazar avait à faire pour soutenir la position qu'il a jugé bon de prendre, c'était d'apporter au débat un document authentique émané de l'autorité compétente et révoquant le décret du 26 avril 1883. Chercher dans ce décret même de quoi justifier son attitude, c'est tout bonnement une extravagance. Je parle, bien entendu, du seul point en discussion, savoir que le privilège de Pustet étant ou étant censé périmé, le décret n'a plus d'application et partant, "l'authenticité et la légitimité du chant de Ratisbonne n'existent plus" (ce sont les expressions mêmes de Balthazar.)

Que Balthazar se donne la peine de lire l'une ou l'autre des approbations données aux éditions types de tous les livres liturgiques publiés par les soins et l'autorité de la S. Congrégation, et il pourra voir si elle s'est préoccupée de défendre le privilège de son imprimeur ou bien la forme même du chant par elle approuvée. Voici, entr'autres, celle qui se trouve en tête du Rituel : "Præsens Rituale Romanum ... Sacra Rituum Congregatio imprimi curavit per Cl. Equitem Fredericum Pustet....., statuitque ut novæ ejusdem Ritualis editiones HUIC TAMQUAM

TYPICÆ, PRÆSERTIM QUOAD CANTUM, ad normam Decreti diei 26. Aprilis 1883 fideliter expressum, SINT CONFORMES". Que mon adversaire veuille bien aussi examiner les éditions récentes du même Rituel, ainsi que celles du Missel et du Pontifical, publiées par n'importe quel éditeur, et il pourra se convaincre qu'elles ont été amendées de manière à correspondre, pour le chant comme pour le reste, aux éditions types des mêmes livres publiées d'abord par Pustet. Il le fallait bien d'ailleurs, le décret précité étant absolument impératif pour ce qui regarde cette classe de livres. Votre correspondant s'est donné la peine de rapporter trois choses qu'il a trouvées dans le décret et que tout le monde pouvait y trouver comme lui, sauf les conclusions extraordinaires qu'il en tire. Il y a aussi beaucoup d'autres choses intéressantes sur lesquelles il me paraît avoir glissé trop légèrement et qui eussent peut-être mis une sourdine à sa verve un peu railleuse, s'il les eut pesées plus mûrement. S'il veut m'en croire, il relira tout le décret avec attention, en particulier les paragraphes commençant par *Interea temporis* et *Nihilominus*. Il y trouvera, j'en suis sûr, de quoi s'édifier sur le jugement porté par le Saint-Siège à l'égard des gens qui "par un amour excessif de l'antiquité...., se livrent à des recherches trop subtiles, sur la forme primitive du chant grégorien...., qui outrepassent les limites raisonnables de pareilles investigations, ... qui ont paru négliger les ordonnances récentes du Siège Apostolique et ses désirs plusieurs fois manifestés...., qui ont pensé qu'il leur était encore libre de s'efforcer de ramener le chant grégorien à ce qu'ils pensent en être la forme primitive"; et qui ont fait tout cela "non sine illorum offensione, qui APOSTOLICÆ SEDIS AUCTORITATEM... IN CANTUS ETIAM RATIONE ET UNIFORMITATE, UNICE SEQUENDAM ESSE JURE MERITO EXISTEMARUNT. Il y verrait aussi, au sujet de la légitimité et de l'authenticité de l'édition imprimée à Ratisbonne, que "de hac authenticitate et legitimitate inter eos, qui sedis Apostolicæ auctoritati sincere obsequantur, nec dubitandum, neque amplius disquirendum esse.

Il y aura pour Balthazar dans cette étude une occasion d'exercer son flair plus utilement qu'à découvrir l'identité de son "vénérable préopinant" ou à pénétrer les motifs qui ont pu porter tel ou tel évêque à laisser tomber en désuétude, dans son diocèse, l'édition officielle du plainchant, après qu'elle y eût été quelque temps en vigueur.

Au reste, que Balthazar apporte un document authentique qui révoque le décret du 26 avril 1883 et je lui rendrai les armes. C'est une question d'autorité et qui doit être réglée par les seuls actes de l'autorité. L'opinion des particuliers quels que soient leur rang et leur dignité, importe peu en la matière.

X.....

Ptre.

RECHERCHES

Sur les publications et révélations relatives à la Franc-Maçonnerie depuis douze ans

(De la Franc-Maçonnerie démasquée.)

Dans un précédent travail, nous avons étudié un Dr Bataille compilateur et plagiaire. Nous nous proposons maintenant de le montrer s'inspirant des ouvrages d'occultisme et de Franc-Maçonnerie, et s'assimilant leurs récits ou leurs doctrines au point de faire illusion aux occultistes et aux maçons eux-mêmes.

Nous n'aurons pas la cruauté de rouvrir au flanc du F. Bertrand une blessure mal fermée, mais, à l'appui de ce que nous avançons ci-dessus, on nous permettra bien de citer cette appréciation du *Diable au XIXe siècle* par le martiniste Saturninus : "Ouvrage mal composé, il est vrai, mais bourré de faits et de citations irréfutables au sujet du palladisme luciférien" (*Voile d'Isis*, 5 juin 1895.), et cette autre du théosophe Dr Pascal :

"Ceux qui connaissent les possibilités de la magie cérémonielle ne douteront pas un seul instant que la plupart des phénomènes racontés par certains transfiges palladistes ne soient exacts dans le fond sinon dans les détails". (*Lotus Bleu*, 27 juillet 1896, p. 220.)

C'est ainsi qu'on a pu voir, dans un touchant accord, les traditions rivales, occidentales et orientales, représentées par deux de leurs plus illustres adeptes, faire trêve un instant à leurs querelles de prééminence et se tendre fraternellement la main par-dessus la tête du Dr Bataille....

Mais, sans plus de préambule, cueillons de nouveaux faits dans le *Diable au XIXe siècle* et, pour chacun d'eux, cherchons ses répondants autorisés.

1. On nous dit :

"Le principe fondamental du Gnosticisme était la divinité double. C'est exactement la thèse de l'occultisme moderne. Les francs maçons se vouent à la glorification du Gnosticisme." (*Diable*, I, p. 38.)

Or, écoutez sur ce point capital l'abbé Barruel (*Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, Hambourg, t. II, p. 230). Etudiant un ouvrage de Kabbale qui venait d'être imprimé, le *Télescope de Zoroastre*, il y vit ceci :

"Le Jéhovah des Loges cabalistiques n'est plus le Dieu Grand-Tout, c'est tout à la fois le Dieu Sizamoro et le Dieu Senamira. Au premier, vient se joindre le génie Sallak et au second le génie Sokak. Lisez ces mots fameux dans la Cabale, en sens inverse, continue Barruel, vous trouverez Oromasis ou le Dieu bon, et Arimanes, le Dieu méchant ; vous trouverez ensuite Kallas et Kakos, deux mots à peu près correctement empruntés du grec, dont le premier signifie bon et le second mauvais."

Ne trouvons-nous pas là le Dieu bon et le Dieu mauvais des Palladistes ?

Et qu'on ne croie pas que l'abbé

Barruel exclue les martinistes de la secte des francs-maçons cabalistes. Écoutons-le encore :

“ On pourras'étonner, dit-il, de me voir comprendre dans cette classe nos francs-maçons martinistes..... J'ignore l'origine de ce M. de Saint-Martin qui leur laissa son nom; mais je défie que, sous un extérieur de probité et sous un ton dévotieux, emmiellé, mystique, on trouve plus d'hypocrisie que dans cet avorton de l'esclave Curbique. J'ai vu des hommes qu'il avait séduits.... tous m'ont parlé de son grand respect pour Jésus-Christ, pour l'Évangile, pour les gouvernements. Je prends, moi, sa doctrine et son grand objet dans ses productions, dans celle qui a fait l'Apocalypse de ses adeptes, dans son fameux ouvrage *Des erreurs et de la vérité*.... Que le héros de ce code, le fameux Saint Martin, se montre à découvert et aussi hypocrite que son maître, il ne sera plus que le vil copiste des inepties de l'esclave hérésiarque, plus généralement connu sous le nom de Manès.... Qu'on imagine d'abord un *Être Premier, Unique, Universel*, sa cause à lui-même et source de tout principe. Dans cet être universel, on croira avoir vu le Dieu Grand-Tout encore, le vrai Panthéisme. C'est bien là l'*Être premier* des martinistes (*Des erreurs et de la vérité*, IIe partie, p. 149); mais, de ce Dieu Grand-Tout, ils font le double Dieu, ou bien les deux grands principes, l'un bon, l'autre mauvais. Celui-là (le bon principe), quoique produit par le premier être (le Grand-Tout), tient cependant de lui-même toute sa puissance et toute sa valeur. Il est infiniment bon, il ne peut que le bien. Il produit un nouvel être (le principe mauvais), de même substance que lui, mais qui devient infiniment méchant et ne peut que le mal (Son 1re). Le Dieu ou le Principe Bon, quoique tenant de soi toute sa puissance, ne pouvait former ni ce monde ni aucun être corporel sans les moyens du Dieu méchant. (*Ibid.*, *Des causes corporelles, enchaînements*). L'un agit, l'autre réagit; leurs combats forment le monde, et les corps sortent de ces combats du Dieu ou du Principe Bon, du Dieu ou du Principe Mauvais.... L'homme existait sans corps dans ces temps antiques. Et cet état était bien préférable à celui où il se trouve actuellement. (*Ibid.*, *De l'homme primitif*). Par l'abus de sa liberté, il s'écarta du centre où le bon principe l'avait placé; alors, il eut un corps, et ce moment fut celui de sa première chute. Mais, dans sa chute même, il conserva sa dignité. Il est encore de la même essence que le Dieu Bon.... Dans le système du martiniste, Dieu, le démon et l'homme ne sont que des êtres d'une même nature, d'une seule et même essence et d'une même espèce.... Il y a cependant entre l'homme et le mauvais principe une différence assez remarquable; car le démon, principe séparé du Dieu Bon, n'y reviendra jamais, au lieu que l'homme, redeviendra un jour tout ce qu'il fut avant les germes et les temps. “ Il s'égara d'abord, en allant de quatre à neuf; il se retrouvera en revenant de neuf à quatre. ” (BARRUEL, *Mémoires pour servir*... II, p. 233-236.) ”

Nous voguons là en plein Gnosticisme. On comprend maintenant pourquoi dans le décret du Synode rétablissant la Gnose en France, il est dit, art. 4 : “ Tout Pneumatique, Parfait ou Supérieur Inconnu, peut faire la fraction du pain ” (l'un des sacrements gnostiques), et l'on conçoit aussi comment le Dr Bataille a pu être amené à considérer le Dr Papus, président du Suprême Conseil de l'Ordre martiniste, comme un type “ de possession raisonnée ”. (*Diable*, II, p. 635.)

2. On trouve dans le *Diable au XIXe siècle* un certain nombre d'épisodes qui semblent inspirés par le souvenir de rites maçonniques déjà connus. Nous nous contentons de rappeler ces épisodes en indiquant ce qui a pu en donner l'idée aux auteurs.

Mac Benac ou le temple de la pourriture. (*Diable*, I, p. 71.)—Mac-Benac, traduit par : la chair quitte les os, est un mot consacré au rite de maître. M. B. N.

Dans la parodie de la Messe à Calcutta (I, p. 125), nous voyons l'officiant se laver les mains dans du plomb fondu,—comparer la cérémonie des mains dans le bain de mercure au 33e degré de l'Écossisme.

Au temple du feu, on jette un chat vivant dans une fournaise ardente (I, p. 147); — aux agapes de Rose-Croix, on jette au feu la tête et les pieds de l'agneau rôti.

On a lu la description de la chaîne magique du sabbat palladique indien (I, p. 154); — on connaît la chaîne d'union que forment les maçons à la fin des agapes ou en Loge, pour porter des santés ou recevoir le mot de semestre. (DESORNES et BESCLE, *Dictionnaire d'occultisme*, p. 124.)

D'ailleurs, la chaîne magique existe réellement. Elle fait partie de certains rites occultes, et Stanislas de Guaita parle de son “ efficacité pour le rappel à la vie ” (S DE GUAITA, *Clé de la Magie Noire*, 1897, p. 582 et 798.); enfin, dans le temple de la San-Ho-Hei, les assistants essayent d'animer un squelette articulé (I, p. 276),—souvenir peut-être du squelette dont le bras armé d'un poignard menace le récipiendaire au 33e degré de l'Écossisme.

3. Au cours de la cérémonie, le Grand Sage du Temple de Tong-Ka-Dou procède à l'exorcisme de l'eau contenue dans une vasque de pierre. Il cherche, mais en vain, à soulever sur cette mer en miniature une véritable tempête. (*Diable*, I, p. 282.)

On peut rapprocher de cet intermède le récit suivant que nous empruntons à l'*Analyse des choses*, l'ouvrage si documenté du Dr Gibier, l'occultiste bien connu :

“ On peut, avec certains sujets hypnotisables, faire l'expérience suivante que j'appellerai expérience d'Horace Pelletier.... Si on place un, ou mieux, plusieurs sujets sensitifs la main au-dessus d'un vase contenant de l'eau, en leur donnant l'ordre (suggestion) de faire mouvoir le liquide comme s'il bouillait et sans le toucher, on peut, avec de la patience et du temps, voir l'eau se plisser d'abord, puis se mouvoir par place, puis bouillonner même jusqu'au point de sortir du récipient pour se

répandre au dehors. C'est un phénomène que les fakirs de l'Inde déterminent couramment par leur seule présence ou par la simple “ imposition des mains ” au-dessus du liquide. (*Analyse des choses*, 1890, p. 125.) ”

4. Le Dr Bataille nous donne plus loin un tableau d'ensemble de l'organisation de la Haute-Maçonnerie Universelle. Celle-ci a à sa tête un Souverain Pontife, assisté d'un grand Collège de maçons émérites composé de dix membres. C'est le Directoire dogmatique. Il exerce sa suprématie, à l'aide des directoires exécutif et administratif, sur les directoires centraux. (*Diable*, I, p. 367.) Ceux-ci, à leur tour, commandent à 33 Mères-Loges du Lotus qui, elles-mêmes, régissent 77 Provinces Triangulaires. (*Diable*, II, p. 756.)

Cette organisation nous rappelle par plusieurs points celle de l'Illuminisme de Weishaupt. Cette Société secrète avait à sa tête un chef, “ général de tout l'Illuminisme ”, qui présidait un tribunal suprême appelé Areopage, composé de douze pairs de l'Ordre. Au-dessous de l'Areopage, on trouvait les Directoires Nationaux, puis les Provinciaux.....

“ L'Areopage est le centre de communication pour tous les adeptes répandus sur la surface de la terre, comme chaque Directoire national l'est pour tous les adeptes de son empire, comme tout Provincial l'est pour les districts de sa province, comme tout supérieur local l'est pour toutes les Loges de son district, comme tout Maître Minerval l'est pour les élèves de son académie, tout Vénérable pour son antre Maçonnique, et enfin comme tout Frère Insinuant et Enrôleur l'est pour ses novices et ses candidats. (BARRUEL, *Mémoires pour servir*... III, p. 274-277.) ”

(A suivre.)

A QUOI TIENT LA SUPERIORITE DES ANGLO-SAXONS ?

(De la Revue catholique des Institutions et du droit)

(Suite)

En sociologie—c'est le cas présent—vouloir édifier des lois uniquement sur l'observation, c'est être dupe. Car, il ne faut pas l'oublier, la méthode expérimentale comporte deux opérations successives : la constatation des phénomènes, puis l'induction. L'induction est facilement rigoureuse lorsqu'elle part de faits incontestables, mais que devient-elle lorsqu'elle s'appuie sur des phénomènes incertains comme les phénomènes sociaux ? Avouons qu'elle est soustraite avec peine aux opinions et même aux sentiments de l'observateur et qu'elle évite difficilement les deux écueils de la méthode expérimentale, à savoir l'idée préconçue et la généralisation hâtive.

Aussi bien l'observateur est un homme, donc intéressé à la question. Eut-il fait, comme Le Play, table rase de ses préférences, il n'en est pas moins d'une race, d'un milieu, d'une famille et il porte avec lui des influences inéluctables. — Non, il ne faut

pas se laisser duper par le mot de “ science sociale ”, ni éblouir par la méthode expérimentale. Il s'agit tout simplement de “ thèses ” sociales et d'une vérification de ces “ thèses ”, à la fois par l'expérience et par le raisonnement.

Et si jamais la science sociale eut le caractère d'une thèse, c'est bien sous la plume de M. Demolins. Il s'agit pour lui de prouver que l'humanité évolue de la formation communautaire à la formation particulariste et, autour de cette idée, il groupe toute une série de phénomènes sociaux, — série intéressante de phénomènes merveilleusement observés. Et alors quelles inductions ! et, au nom de la science, au nom de l'expérience !

Il serait facile de signaler les flagrants délits d'idée préconçue dans l'interprétation immédiate des faits, par exemple, en ce qui concerne ces pauvres Irlandais, si maltraités, ou les Allemands, si rapidement jugés. Mais passons.

Egalement, en ce qui concerne notre éducation et notre instruction françaises si déplorables, il serait aisé de prouver que la formation communautaire n'y est pour rien. On pourrait même démontrer, avec M. Brunetière (1), que le régime des concours et des examens est l'application logique des doctrines de “ la lutte pour la vie ”, objet de formation particulariste et de même— avec Taine (2)— que l'internat et le fonctionarisme sont la mise en pratique de la chimère individualiste, c'est-à-dire, de la prédominance de l'individu sur la Société. Mais passons encore.

Il faut aller au fond même de la question.

Quelle est la base de la formation particulariste ? M. Demolins va nous l'indiquer. — Comment élever nos enfants ? se demande-t-il, et en un chapitre tout à fait remarquable (3), il énumère les procédés qui réussissent si bien aux Anglo-Saxons et qui doivent faire de nos fils des particularistes à la hauteur de ces modèles : “ Voici, dit-il, le procédé le plus décisif, le plus fondamental et que j'ai réservé pour la fin : Les enfants savent que leurs parents ne se chargent pas de faire leur situation. ”

Or, voici le dilemme :

Ou bien il est admis que la famille est un groupement naturel hiérarchisé, base même de la société et alors son chef, le père, a le droit de disposer pleinement de son bien en vue de la continuation de cette famille, — c'est ce qu'on appelle la liberté de tester ;

Ou bien il est admis que la famille est une agglomération d'individus ayant tous les mêmes droits et le père doit à ses enfants les mêmes avantages, — c'est ce qu'on appelle le partage forcé.

Mais, dans le premier cas, on fait prédominer le groupe, la famille sur l'individu, et voilà la forme communautaire. Dans le second cas, au contraire, on fait prédominer l'individu sur le groupe, la famille, et voilà la forme particulariste.

(1) Brunetière, *Éducation et instruction*, Didot, 1896.

(2) Taine, *Le Régime moderne*,

(3) P. 87.

Et cependant si ce père particulariste veut élever son enfant selon le procédé fondamental de M. Demolins, cet enfant lui répondra : " Vous ne vous chargez pas de me faire une situation, soit ! mais, après votre mort, bon gré mal gré, le partage forcé m'en procurera une. "

Tandis que le père communautaire pourra, grâce à la liberté de tester, menacer son fils d'un testament rigoureux ; et l'argument a de la valeur.

Si donc nous traduisons en institutions — et il faut bien en venir là — les doctrines antagonistes, c'est la communautaire, celle qui fait prédominer le groupe sur l'individu, qui, seule, donne, les moyens de former les hommes habitués à se tirer d'affaire eux mêmes, de vrais particularistes.

Car enfin il ne faut pas se payer de mots : si M. Demolins consacre tout un chapitre (1) à nous prouver que la solidarité est un vain mot et que l'individu doit prédominer sur le groupe, où chercherons-nous la vérification de son principe, si ce n'est dans ses applications pratiques, à savoir : les institutions.

C'est bien là, j'imagine, la méthode expérimentale.

Or, dans l'espèce, elle accuse une contradiction flagrante entre la théorie de M. Demolins et les procédés qu'il préconise.

(1) P. 322.

(A suivre)

IN POCULIS

M. le directeur de la *Vérité*,

Comment trouvez-vous la leçon de choses que viennent de nous donner plusieurs de nos intelligents députés ? Comme ils ont tous eu de l'esprit, le soir du banquet de l'Association des débitants de liqueurs dont nous trouvons le compte rendu illustré dans la *Presse* du 25 janvier dernier. Et puis quelle fraternité ! On dit que nos Canadiens sont divisés. Bêtise ! Donnez-leur un idéal assez relevé, trouvez le moyen d'arriver au cœur, et vous verrez comme ils savent s'unir !

Avec la silhouette gracieuse de ces messieurs, la *Presse* nous donne d'eux des expressions d'opinion que, vu les circonstances, on a droit de trouver sincères.

Remarquez bien que je n'en veux pas à ces messieurs de condamner la prétendue prohibition, quand tant de pharisiens l'exaltent, une fois leur cave bien garnie. Mais à qui fera-t-on croire que nos députés sont indépendants, quand on les entend s'exprimer à la table de messieurs les débitants de liqueurs ?

Il s'est dit là des choses qui nuisent au prestige d'un homme public et qui ravalent un homme distingué. Tel de ces messieurs, par exemple, revendique " la liberté d'aller en enfer, s'il le veut ". Mais un tantinet de contrainte ne serait-il pas utile à ce bon monsieur ? Personne n'ira lui chercher querelle s'il " prend un verre ", qu'il en ait besoin ou non. Mais dire : " quand j'en éprouve le besoin ", est joliment équivoque ; quand on sait que tant de malheureux éprouvent trop souvent ce besoin.

Dire encore : " Si je trouvais fermée la porte de devant d'un hôtel, je pénétrerais par la porte de derrière " n'est guère respectueuse de la loi. Au moins, monsieur n'est pas hypocrite. Mais est-ce décent de s'exprimer ainsi ?

Qu'un jour ou l'autre un de nos bons publicains se trouve en délicatesse avec la loi, — il paraît que c'est prévu dans nos statuts — l'orateur, remonté au pouvoir, saura-t-il lui refuser sa protection ?

Il est vrai qu'il s'agit d'un " after dinner speech ". Faut pas être trop sévère.

Maintenant, respirez ; voici qui est plus consolant : " Si le gouvernement d'Ottawa passait une loi adoptant la prohibition, nous aurions le droit d'aller devant le tribunal de la reine et de demander la restauration de nos droits ". Vous entendez bien : le droit de redemander nos droits ! C'est énergique. Quand on a si bien diné, on ne barguigne pas.

Il me vient une idée : si nos gens du Manitoba organisaient, eux aussi, une dinette pour allumer le zèle de ces chevaliers sans peur..... Ils doivent avoir certains petits droits, qui ont été méconnus d'un certain nombre.

QUÉBÉCOIS.

A propos de feuilletons

On nous écrit de Québec, en date du 11 février :

Monsieur le directeur de la *Vérité*,

Puisque vous entreprenez de moraliser l'*Événement*, ne pourriez-vous pas en même temps demander à la rédaction de ce journal si ses romans sont empruntés uniquement à Ponson du Terrail ou à Richebourg ? En date du 28 décembre 1897 vous pourrez lire une petite scène très suggestive, dans laquelle la soutane du prêtre est quelque peu déplacée. Un journal qui respecte ses lecteurs pourrait apporter plus de soin dans le choix de ses romans.

Agréez, monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

UN LECTEUR ASSIDU.

NOTE DE LA RÉDACTION : — En effet, la scène à laquelle fait allusion notre correspondant n'aurait jamais dû paraître dans un journal catholique.

Projet de loi cocasse

Le nommé Charles W. Parker, député à la législature de l'Etat de l'Ohio, a saisi la chambre d'un bill fort original. Le *New York Freeman's Journal*, dans son numéro du 12 février, en fait l'analyse. Ce bill pourvoit à la nomination, dans chaque comté, d'un bureau d'examineurs devant lequel devront comparaître tous ceux qui voudront s'unir par les liens du mariage ! Les candidats au mariage devront se présenter devant ces examinateurs qui verront si les sujets sont sains de corps et d'esprit ; plus que cela ; s'ils ont une tendance à la folie héréditaire, à l'ivrognerie habituelle, s'ils ont un mauvais dossier, une tendance à devenir des criminels par voie héréditaire, une tendance héréditaire à l'imbécillité ou aux maladies physiques qui peuvent se transmettre aux enfants.

Si le bureau découvre une seule de ces tares chez les candidats ou chez l'un d'eux, ou bien une tendance alarmante, le permis de mariage sera refusé.

Le *Freeman's Journal* condamne carrément le bill, cela va de soi. En effet, c'est peut-être le projet de loi le plus monstrueux dont la législature d'un pays civilisé ait été saisi depuis le commencement du siècle. Nous ne croyons pas qu'il soit jamais adopté ; mais le fait seul qu'il s'est trouvé un député pour saisir la législature d'un Etat d'un pareil bill est un symptôme alarmant. Cela montre que les idées croches font du chemin. Voilà les cranks qui réussissent à se faire élire députés !

PANTHEISME DES FRANCS-MAÇONS ANGLAIS

Calgary, 31 janvier 1898.

Monsieur Tardivel,
directeur de la *Vérité*, de Québec.

Comme je m'y attendais, *The Freemason*, d'Angleterre, a pris la défense du Frère E. T. D. Chambers attaqué par la *Vérité* et par d'autres. Dans son numéro du 25 décembre 1897, je lis entre autres choses :

" As our readers are aware the Grand Orient of France is not recognized as a masonic body by the Grand Lodge of England and English speaking Grand Lodges generally, for the very sufficient reason, that for many years past it, [the Grand Orient] has declined to include Belief in God and a future state among the fundamental principles of the Craft. No wonder then that the Grand Master of Quebec has issued an edict declaring this so called lodge of Emancipation irregular, and forbidding all intercourse between its members and those of the lodges under his authority. "

TRADUCTION : — " Comme nos lecteurs le savent, le Grand Orient de France n'est pas reconnu comme corps maçonnique par la Grande Loge d'Angleterre et généralement par les Grandes Loges de langue anglaise, [1] pour la très bonne raison que depuis nombre d'années le G. O. F. a refusé d'inclure la croyance en Dieu et en la vie future parmi les principes fondamentaux de l'Ordre. Il n'est donc pas étonnant que le Grand Maître de Québec ait lancé un édit déclarant cette soi-disant Loge l'Emancipation irrégulière, et défendant toute relation entre ladite loge et les membres des loges placées sous la juridiction du G. M. de Québec. "

Je vous laisse le soin, mon cher directeur, de vous assurer et d'informer le public comment vont être observées les recommandations du *Freemason*.

Vieux professeur de théologie et de sciences en France, je porte naturellement mon attention sur le panthéisme des Grandes Loges anglaises et l'athéisme du Grand Orient français. Vieux missionnaire parmi les adorateurs des mauvais esprits et les antropophages de la Colombie Britannique, j'avoue que les questions de diablerie dans les loges maçonniques excitent ma curiosité, et que je ne suis nullement surpris de retrouver dans les temples de la maçonnerie anglaise maints traits que j'ai constatés parmi les 40,000 Peaux-Rouges que j'ai visités à l'ouest des Montagnes Rocheuses, et cela pendant près de 30 ans. Commençons par

LE PANTHEISME ANGLAIS ET L'ATHEISME FRANÇAIS.

Nous avons en main une surabondance de preuves qui établissent que les francs-maçons ésotériques anglais ne croient pas plus que les Français du Grand Orient " en Dieu le père Tout Puissant Créateur du ciel et de la terre et en Jésus-Christ, son Fils Unique, Notre-Seigneur ". Sous ce rapport il n'y a aucune différence entre la Grande Loge d'Angleterre avec ses filles de langue anglaise, et le Grand Orient de France ; la différence que l'on constate, c'est celle

[1] NOTE DE LA " VÉRITÉ ". — Si le Grand Orient de France n'est pas reconnu comme corps maçonnique, comment se fait-il que nous le trouvions dans *The Cosmopolitan Masonic Calendar*, pour 1895 ! Voilà une question que nous avons souvent posée à messieurs les maçons anglais. Ils ne peuvent pas y répondre.

qui existe entre des Panthéistes et des Athées.

Les Français, descendants des Francs, sont restés francs ; comme francs-maçons ils ne croient ni en Dieu, ni au Christ, et ils ont eu la franchise de le dire. Pourquoi ne trouvons-nous pas la même droiture chez les Fils d'Albion ? Sans croire en Dieu, ceux-ci s'obstinent à en garder le nom ; ils se disent chrétiens sans croire au Christ des chrétiens, ils ont fabriqué des *Christos* qui permettent à un Musulman, à un Hindou, à un Chinois païen, à un Juif, de se dire chrétiens dans le même sens que les Anglais de la maçonnerie.

Ne croyant pas au vrai Dieu, les chevaliers de la maçonnerie anglaise ont parcouru, depuis le temps de Wicief jusqu'à nos jours, toutes les parties du monde connu ; ils ont interrogé toutes les sectes païennes, juives, musulmanes et chrétiennes pour y trouver un grand Architecte à placer sur le trône du vrai Dieu. Ils n'ont réussi qu'à faire de leur Grand Architecte un singe de Dieu ou plutôt un vrai caméléon qui change de couleurs et de nuances selon les rayons de lumière et les angles maçonniques sous lesquels vous le regarderez. Tantôt c'est tout bonnement le grand Pan philosophique dans toutes ses variétés idéalistes ou matérialistes ; tantôt c'est l'Ensoph avec ses sephirots cabalistes ; tantôt c'est le Chaos qui s'est transformé en Univers ; selon les maçons ce n'est pas Dieu le Père Tout Puissant, Créateur du ciel et de la terre qui par sa Toute-puissance et sans éléments préexistants a créé le chaos d'où il a fait sortir les créations dont il a formé l'univers. Le chaos maçonnique, c'est le Dieu maçonnique lui-même ; le chaos changé en univers est leur grand Architecte. Il serait trop long d'énumérer toutes les phases par lesquelles les maçons anglais font passer leur Dieu, leur Grand Architecte, leur Grand Géomètre, leur Grand Surintendant, leur Grand Artiste ou Grand Artisan. S'il a fallu un Bossuet pour décrire les variations du protestantisme, il en faudrait au moins deux pour faire le sommaire de celles de la Franc-maçonnerie.

Chambers, (pas celui de Québec), dans sa fameuse encyclopédie, va nous expliquer, autant que faire se peut, pourquoi ses compatriotes, tout en demeurant Panthéistes de toutes les sortes, ont horreur de l'Athéisme même négatif du Grand Orient de France et l'ont excommunié :

" L'horreur qu'inspire le nom d'Athée paraît très-frappante dans la manière dont le répudient les Panthéistes qui rejettent un Dieu personnel et lui substituent le principe idéalisé de l'ordre qui règne dans l'Univers. Il est cependant bien difficile de nier que jusqu'ici le nom de Dieu a impliqué et renfermé, comme sa vraie essence, la personnalité, et, si ce n'était, dans le but d'éviter l'odieux, il n'y aurait aucune convenance à garder le mot Dieu — quand la notion en est si complètement altérée. Une foule d'hommes sont embarrassés pour savoir que penser et que croire. Ils n'aiment pas à avouer le fait qu'ils ont perdu la foi dans la révélation, et que désormais ils ne peuvent plus se reposer sur l'Esprit de Dieu pour y trouver secours et direction, ils n'ont que les lois de la nature ; ainsi abhorrant l'aspect de la vérité nue qu'ils sont athées, ils se réfugient dans un nuage de phrases poétiques et de couleur de rose qui ne signifient rien, si elles ne signifient pas le Panthéisme. "

Dans une suite de lettres nous allons

apporter les preuves authentiques de nos assertions : tout homme sérieux peut se les procurer aussi facilement qu'un vieux missionnaire des sauvages. Dans la première série de lettres nous nous occuperons du Panthéisme multicolore de la secte anglaise ; puis dans une seconde série nous examinerons le culte de Lucifer ou de Satan pratiqué dans les loges anglaises. Que vos lecteurs se rassurent ; nos autorités sont toutes d'origine anglaise ; les Léo Taxil, les Bataille, les Diana, les Ricoux, n'ont jamais eu notre confiance, bien qu'ils fournissent de fort bons jalons. Même ces jalons on ne doit s'en servir que sous bénéfice d'inventaire. Il faut tout vérifier par d'autres autorités, sûres et indiscutables.

Votre tout dévoué correspondant,

L. FOUQUET, O. M. I.

Publications recues

Principes de la culture payante. Comment obtenir de grosses récoltes avec le moins d'argent possible. Traduit de l'anglais, à l'usage des cultivateurs de la province de Québec, par Emile Castel, secrétaire de la Société de l'Industrie laitière de la province de Québec. Publié par The German Kali Works 93 Nassau Street, New York qui l'envoie gratis à qui le demande. Brochure de 55 pages.

Manuel des Bien-séances à l'usage des candidats aux brevets d'école primaire, par l'abbé Th.-G. Rouleau, Principal de l'Ecole normal Laval. Dussault & Proulx, imprimeurs. Québec, 1897. Joli volume de 90 pages. Imprimatur de Mgr l'archevêque de Cyrène. "C'est la bonne éducation, dit l'auteur, qui rend l'homme poli, tandis que la connaissance des usages ne fait que l'homme de bon ton." Cela est très vrai : la connaissance des usages est secondaire, toutefois, il est utile de la posséder.

Disputationes Theologicae seu Commentaria in summam theologicam D. Thomae. De REPARATIONE post Lapsum Per Gratiam et virtutes, Auctore Aloisio-Adulpho Paquet, Sacrae theologiae doctore et professore in Universitati Lavalensi. Quebeci. Ex typographia Fratrum Demers 1897. Beau volume, grand in 8o de 500 pages, prix \$1.50. On le sait, M. l'abbé Paquet a déjà publié deux volumes de *Commentaria* : *De Deo uno et trino* — et *De Creatione*. Les volumes qui doivent suivre auront pour titre : *De Incarnatione* — *De Sacramentis la Pars* et *De Sacramentis 2a Pars*.

Il va sans dire que nous ne sommes pas en état de juger du mérite d'un semblable ouvrage. Nous pouvons dire, cependant, que la réputation de l'auteur, comme théologien distingué, est bien établie, et que le nouveau volume qu'il vient de publier doit être à la hauteur des précédents. Ce troisième volume, comme les autres, porte, bien entendu, l'imprimatur de Mgr l'archevêque de Cyrène. M. l'abbé Paquet, élève du cardinal Satolli, lui dédie son œuvre et publie en tête de ce troisième volume une lettre laudative de Son Eminence.

The Wonder-Worker of Padua, by Charles WARREN STODDARD, Notre Dame,

Indiana. *The Ave Maria.* Charmant petit volume de 193 pages où sont racontées, dans un style élégant et entraînant, les merveilles du merveilleux saint Antoine. Prix 50 cts. S'adresser à l'*Ave Maria*, Notre Dame, Indiana.

Fairy Gold, by Christian Reid. 357 page, prix \$1.00. S'adresser comme ci-dessus. C'est un roman, mais un roman qu'on peut lire, non seulement sans danger, mais avec profit. Nous n'avons pas eu le temps de le lire, mais nous pouvons le recommander, car le nom de l'auteur est une garantie, ainsi que le nom de l'éditeur. L'*Ave Maria* ne publie que des choses excellentes.

Le Palais législatif de Québec (government buildings in Québec) par Ernest Gagnon. Québec. C. Darveau, imprimeur. 1887 — 134 pages. Comme son titre l'indique, c'est une monographie, en français et en anglais. La traduction anglaise est de M. Crawford Lindsay.

Le Frère Louis, par l'abbé Charles Trudel, Levis, Pierre-Georges Roy, éditeur, 1898. Brochure de 94 pages. Prix 15 cts. S'adresser à l'éditeur.

M. de la Colombière, orateur historique d'un sermon célèbre, prononcé à Québec le 5 novembre 1690, à l'occasion de la levée du siège de cette ville, et répété le 25 octobre 1711, à la nouvelle du désastre de la flotte anglaise sur les récifs de l'Île-aux-Œufs, suivi des relations officielles de Frontenac, Monseigneur et Juchereau de Saint-Ignace — Notices critique et biographique, etc. Par Ernest Myrand. Montréal, Cadieux et Derome éditeurs, 1603 rue Notre Dame, 1898. Très joli volume de 304 pages. On connaît l'amour de M. Myrand pour les choses de l'histoire canadienne, et l'on peut être certain que ce nouveau volume contient des pages fort intéressantes que tous aimeront à lire.

Les Floraisons matutinales, par Nérée Beauchemin. Trois-Rivières, Victor Ayotte, Editeur. M DCCC XCVII. Beau volume de 211 pages. M. Beauchemin est un de nos poètes canadiens les plus estimés parce que, disciple de Crémazie, il est vraiment national. Il aime le Canada français et se montre fier d'être Canadien. Ce n'est pas lui qui voudrait employer ce terme de mépris : *canayen*, en parlant de notre langage. Au contraire, il ne craint pas d'écrire ces deux vers qui sont comme une protestation contre les insultes d'un autre poète :

Tant que le pur accent d'une langue immortelle
Vibrera dans l'ancien parler pur de chez nous.

Tous ceux qui goûtent la poésie aimeront à lire ce beau livre.

L'Américanisme, d'après le P. Hecker. Ce qu'il est et ce qu'il n'est pas. Rapport lu au congrès international des savants catholiques à Fribourg, le 20 août 1897, et publié dans la *Quinzaine* du 15 octobre. Par Mgr D. J. O'Connell, ancien recteur du Collège américain de Rome. En dépôt chez Lecoffre, 90 rue Bonaparte, Paris.

Petite brochure de 17 pages qu'on lira avec intérêt afin de savoir ce que les

partisans de l'américanisme en pensent et en disent eux-mêmes. Il serait bon d'étudier en même temps l'*américanisme en action* — dans les faits — comme nous avons commencé à le faire, afin de savoir ce qu'il est, non seulement en théorie, et d'après le concept de ses partisans, mais aussi et surtout ce qu'il est en pratique, quels fruits il produit.

A travers l'Europe. Enquêtes et notes de voyage. En Finlande à la recherche de l'Education correctionnelle. Une mission à Londres. Le tour de l'Autriche. Au delà des Pyrénées. Par Henri Joly. Paris Librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte 90 — 1898. 1 Volume in-12o de 378 pages. Ce livre se recommande à ceux qui s'occupent des questions sociales et qui s'intéressent aux mœurs et aux traditions des nations et des races.

Les Frères de la charité, de la Maison de l'Ange Gardien de Boston, Mass., qui a été fondée pour le soutien des enfants pauvres et abandonnés, viennent de nous adresser leur nouvelle publication : Le petit Mois de St Joseph.

C'est un petit ouvrage illustré, de 80 pages, dans le même genre que leur petit mois des âmes du purgatoire, et qui ne le cède en rien à ce dernier.

On y trouve les exercices pour chacun des jours du mois de Mars, suivis d'un exemple démontrant les faveurs spéciales accordées à ceux qui se sont adressés à ce grand saint. — Une neuvaine à saint Joseph — Les Sept Douleurs et Sept Allégresses de saint Joseph que leurs Saintetés Pie IX et Léon XIII se sont plu à enrichir de si nombreuses indulgences — La dévotion au cordon de saint Joseph — ainsi qu'un grand nombre de prières indulgenciées concernant cette dévotion.

Le prix de ce petit ouvrage n'est que de dix "centins" par la poste.

Nous ne pouvons qu'encourager nos lecteurs à se procurer ce petit livre approuvé par Sa Grandeur Monseigneur Williams, car tout en se procurant l'utile, ils aideront ces bons frères qui se dévouent avec tant de zèle à l'éducation de ces pauvres petits enfants qui, sans cela, seraient obligés de se réfugier dans quelques unes de ces institutions laïques où ils ne connaîtraient ni leur Dieu, ni leur religion.

Ceux qui désireraient se procurer cette publication n'auront qu'à s'adresser au Revd Frère Jude, No 85 rue Vermont Boston, Mass.

La population catholique de l'empire britannique

Le *Catholic Directory* de l'Angleterre pour 1898, publié au palais du cardinal archevêque de Westminster, porte à 5,500,000 la population catholique du Royaume Uni, savoir : 1,500,000 en Angleterre et dans le pays de Galles, 4,550,000 en Irlande et 365,000 en Ecosse. En Angleterre et dans le pays de Galles il y a 17 archevêques et évêques, 2,698 prêtres et 1,482 églises et chapelles. En Ecosse, il y a 7 archevêques et évêques, 421 prêtres et 350 églises et chapelles ; 19 catholiques sont membres du Conseil privé, 31 membres de la chambre des lords et 73 membres de la chambre des communes. Le total des sièges archiepiscopaux, épiscopaux, des vicariats et des préfectures apostoliques dans tout l'empire britannique est de 170.

Loge maçonnique et temple protestant

Nous lisons dans le *Nor-Wester*, de Winnipeg, en date du 1er février, un petit entrefilet significatif.

Nagnère, les francs-maçons de Wichita, Kansas, achetèrent l'église de la secte des baptistes, mise en vente pour payer les hypothécaires. Les voilà qui viennent d'acheter, ailleurs, dans des circonstances analogues, l'édifice érigé par le Young Men's Christian Association. Ce qui a fait dire à un ministre protestant de Topeka que la loge remplace le temple dans le Kansas.

SAUVETAGE EMOUVANT

Le sauvetage des passagers et de l'équipage du steamer *Veendam*, de la ligne hollandaise, opéré ces jours-ci au milieu de l'Atlantique, par les officiers et l'équipage du *Saint-Louis* de la ligne américaine, est une des plus belles actions que les annales de la navigation aient enregistrées.

Le *Veendam*, pendant une tempête, frappa une des nombreuses épaves qui errent sur l'Atlantique : une voie d'eau se déclara. L'équipage fit jouer les pompes, mais en vain. Le navire s'enfonçait lentement mais sûrement dans les flots. Voyant le danger, le capitaine fit lancer des fusées, donnant ainsi le signal de la détresse. Vers une heure du matin, ces signaux furent remarqués par les officiers du *Saint-Louis* qui passait à une distance de cinq milles environ du navire désemparé. Aussitôt le steamer américain se dirigea de ce côté. Rendu à un demi mille du *Veendam*, le *Saint-Louis* stoppa et les chaloupes furent mises à l'eau ; non sans difficulté, car la mer était très grosse, tellement grosse qu'une des chaloupes fut brisée contre le flanc du navire au moment où elle touchait l'eau.

Il fallait manœuvrer avec la plus grande précaution : un coup de barre ou de rame mal donné était suffisant pour faire sombrer n'importe quelle chaloupe.

Le capitaine du *Veendam* et ses officiers surent maintenir la discipline à bord. On commença par sauver les enfants ; puis les femmes ; ensuite les hommes. Finalement l'équipage du *Veendam* quitta le navire, le capitaine étant le dernier à l'abandonner, après y avoir mis le feu dans l'espoir de faire sombrer l'épave.

On ne saurait trop admirer le courage, le sang froid et l'esprit de discipline dont les officiers et les hommes, tant du *Saint-Louis* que du *Veendam* ont fait preuve en cette circonstance. Leur conduite fait honneur à l'humanité.

Le Naturaliste canadien. Sommaire de la livraison de janvier 1898 : — Les Noces d'argent du *Naturaliste* ; Le Nord de la vallée du lac Saint-Jean (Suite) ; La tuberculose ; Excursion en Egypte ; Montpetit, Les poissons d'eau douce du Canada ; Promettre et tenir sont d'eux".

Cette excellente revue est entrée dans la 25e année de son existence. Nos félicitations.

LA VENERABLE MARIE-CRESSENCE HOSS

DU TIERS ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS
(1682-1744) (1)

[Du *Messager du Cœur de Jésus de Toulouse*]

En ce siècle où tant d'influences malsaines conspirent à effacer des esprits la notion du surnaturel, il n'est pas sans utilité de produire au grand jour la figure admirable de la vénérable Marie-Crescence Hoss, dont la cause de la béatification se poursuit en cour de Rome. Avec quelle circonspection minutieuse, sur quelles informations amples et sûres, avec quelle rigueur inexorable l'Eglise procède en ces matières, nul ne l'ignore. Passée au crible, et à un tel crible, la mémoire des saints n'en sort que plus pure et plus belle. En 1801, Pie VII rendit un jugement favorable sur l'héroïcité des vertus pratiquées par la servante de Dieu. Avec l'assentiment de Sa Sainteté Léon XIII, une commission a été constituée pour connaître de plusieurs faits merveilleux attribués à son intercession. Cette commission, présidée par Mgr l'évêque d'Augsbourg, tint une série de quatre-vingt-trois séances, clôturée en 1885 ; et les actes, solennellement fermés et scellés, ont été soumis à l'examen de la Sacrée-Congrégation des Rites.

Les grâces singulières dont le Cœur de Jésus se plut à favoriser cette âme d'élite lui méritent une place de choix parmi les "Amis" de ce Cœur sacré. Un jour qu'elle s'était offerte à Dieu en holocauste, avec une ferveur particulière, elle fut ravis en esprit. "Ton offrande m'est agréable, lui dit le Seigneur, mais sache que je ne me laisse pas vaincre en générosité." Et lui montrant son Cœur ouvert : "Regarde, ajouta-t-il, mon Cœur transpercé par l'amour. Je te le donne pour demeure et comme un lieu de refuge où tu seras hors de l'atteinte de tes ennemis." Gage de sécurité qui ne devait pas être superflu, nous le verrons bientôt. Mais avant de contempler la vénérable plongée dans le feu des tribulations, suivons ses premiers pas dans la vie mystique parmi les plus suaves délices du ciel.

I

Anne-Marie Crescence naquit le 20 octobre 1682 à Kaufbeuren, dans le diocèse d'Augsbourg. On ne tarda pas à remarquer une action extraordinaire du Saint-Esprit dans cette enfant prédestinée. Dès ses premiers bégayements, elle s'essayait à prononcer les paroles du *Pater*. Avant

(1) Les âmes pieuses liront avec grand intérêt la biographie complète de la vénérable, dont nous ne pouvons donner ici qu'un résumé assez sommaire. Elle a été écrite avec onction et talent par le R. P. Jeiler, O. S. F. Docteur en théologie, sous ce titre : *Vie de la Vénérable Mère Marie-Crescence Hoss, du Tiers Ordre de Saint-François, d'après les actes de la Béatification* ; traduction de l'allemand par A. Rugemer, O. S. C. — Chez Casterman, éditeurs pontificaux, Tournai (Belgique). — Prix : 3 francs.

sa troisième année, elle le récitait, ainsi que l'*Ave Maria*, plusieurs fois le jour, de son propre mouvement avec grand sérieux et grande application. Son amour pour la prière croissait de jour en jour ; souvent on la rencontrait dans un coin de la maison, à genoux, immobile, pendant des heures entières. Dès lors commencèrent entre cette âme innocente et le Roi du ciel ces familiarités divines qui, pour les saints, font parfois de l'exil de cette terre un ciel anticipé.

Anne n'avait que trois ans, lorsque un jour l'Enfant-Jésus lui apparut sous une forme ravissante, vêtu d'une robe violette, semée de fleurs, et d'un manteau de pourpre. Anne se trouva seule, ayant devant elle un peu de lait, une pomme et une poire, que sa mère venait de lui donner. Sans se déconcerter, elle adresse immédiatement la parole au divin Enfant, lui proposant de partager son goûter. Mais le petit Roi de répondre : "Mon Père a de meilleurs mets et de fruits plus doux que ceux-ci dans son jardin." "Qui donc est ton père ? Où est ta demeure ? Comment t'appelles-tu ? Et comment se nomme ta Mère ?" Ainsi questionnait ingénieusement la jeune fille. — "Mon Père, répondit l'Enfant-Jésus, est le Père du ciel. Ma demeure est la Jérusalem céleste ; je m'appelle Jésus, et le nom de ma Mère est Marie." Anne se réjouit et pria de tout cœur le petit Jésus de l'amener près de son Père, dans son beau jardin.

Elle tomba aussitôt en extase, et son esprit fut transporté en paradis. Et Dieu lui dit : "Si tu veux être ma fille, il faut que tu aimes uniquement mon fils et moi, que tu recherches la solitude et que tu obéisses en tout à tes parents." Anne reçut, à ce moment, le don de la raison. Revenue de son ravissement, elle se trouva couchée sur son lit, où sa mère l'avait transportée, la croyant simplement endormie d'un profond sommeil.

Quelque temps après, le divin Enfant, se montrant de nouveau à la petite fille, lui dit : "Ma joie est d'être avec les enfants des hommes. Ma fille, donne-moi ton cœur, et tout ce qui est à moi t'appartiendra." Puis il lui passa un anneau au doigt et ajouta : "Maintenant je te choisis pour ma fiancée ; tu es à moi et moi je suis à toi ; ton cœur et mon Cœur ne doivent plus faire qu'un."

Comme d'autres saints, Anne jouissait fréquemment aussi de la présence de son ange gardien, qui l'accompagnait à l'église et à l'école, se tenait à ses côtés et l'instruisait des choses de Dieu.

Anne reçut la confirmation à l'âge de quatre ou cinq ans ; vers sa septième année, elle fut admise pour la première fois à la table sainte. Quelques mois auparavant, sous l'impulsion du divin Esprit, elle avait consacré, par vœu, sa virginité à la Reine du ciel.

Fidèle à assister aux catéchismes de la paroisse, elle étonnait l'assistance par ses réponses. Le P. Ignace Wagener, S. J., était alors chargé de l'enseignement religieux. Un jour, ne pouvant contenir son admiration, il laissa échapper cette exclamation : "Mon enfant ! tu dois avoir un Mat-

tre supérieur aux hommes." Parfois le bon père la faisait monter sur un banc d'où elle devait parler, en sorte que les fidèles pussent à leur gré la voir, s'édifier et s'instruire.

D'une intelligence vive et ouverte, la jeune enfant apprit promptement à lire et à écrire. Plus tard on lui fit apprendre la musique qu'elle aimait beaucoup toute sa vie. Elle chantait avec tant de grâce et d'expression, qu'on ne pouvait se lasser de l'entendre. Mais elle fuyait le bruit et les jeux de son âge. Demeurer seule dans son petit oratoire ou passer des heures entières en adoration devant le Saint-Sacrement, c'était toute la récréation de notre "petit ange." Heureuse enfant ! ce que tant d'autres n'apprennent qu'après de longs efforts et une laborieuse expérience, elle le pratiquait, pour ainsi dire, dès le berceau.

(A suivre)

TCHÈQUES ET ALLEMANDS EN AUTRICHE

(De l'Univers.)

Le calme ne renaît pas, il s'en faut, en Autriche, comme il n'était que trop facile de le prévoir. A défaut de l'enceinte du Reichsrath de Vienne, c'est le palais où réside la Diète de Bohême, à Prague, qui sert aux Allemands et aux Tchèques de champs clos, sinon de champ de bataille. Là les enragés Wolf et Schœnerer continuent à leur façon peu chevaleresque, on le sait, de rompre des lances contre le gouvernement et les Tchèques. Pour se livrer dans des proportions plus réduites, la lutte n'en est pas moins vive.

Fidèle à ses errements, le successeur du comte Badeni, baron Gautsch, s'efforce en vain de trouver un terrain de conciliation. Il a semblé un instant que la lassitude générale finirait par rendre possible un rapprochement entre les partis opposés. Le pays réclame la cessation des hostilités. Il n'a d'ailleurs jamais bien compris ni la cause, ni le but de cette véritable querelle d'Allemands. Il ne voit pas bien pourquoi on voudrait empêcher les Bohêmes et les Moraves de parler tchèque, dès lors qu'en Galicie on parle polonais et que personne n'y trouve à redire.

Aussi, n'était l'entêtement inqualifiable des libéraux et des juifs qui se prétendent, contre toute vérité et même contre toute vraisemblance, lésés, mortifiés, persécutés, rien ne serait plus facile de mettre fin à cette espèce de guerre civile.

Déjà le baron Buquoy, au nom des grands propriétaires terriens conservateurs, a proposé la constitution d'un comité mixte qui aurait pour mission de créer un accord. Le comte Buquoy, ce faisant, n'a d'ailleurs que repris à son compte une motion déjà présentée naguère au Reichsrath par le comte di Pauli, député catholique. C'est d'ailleurs le seul moyen possible d'en finir. Le gouvernement l'a compris de son côté, puisqu'il préconise un système basé sur des concessions que l'on se ferait réciproquement. Un parti ne peut raisonnablement exiger tout de

l'autre sans rien donner en retour.

Le gouvernement, tout en maintenant les fameuses ordonnances du comte Badeni, pour ne pas mécontenter les Tchèques, propose, pour gagner les Allemands, de modifier ces ordonnances en distinguant entre régions purement tchèques, régions exclusivement allemandes et régions mixtes, et en traitant chacune d'elles au point de vue des langues selon les règles de l'équité.

Tout homme de bonne foi pourrait et devrait souscrire à un tel arrangement.

Les Allemands s'obstinent à repousser tout ce qui n'est pas le retrait pur et simple des ordonnances ; à quoi de leur côté les Tchèques ne veulent consentir sous aucun prétexte. Sentant bien ce que leur attitude a de critiquable, les Allemands cherchent une diversion en déniaient à la Diète de Bohême, la compétence en pareille matière et en alléguant que le Reichsrath seul a qualité pour se prononcer. Il saute aux yeux que c'est là une pure défaite. Personne n'est plus à même d'avoir une opinion raisonnée sur la question de l'emploi des deux langues que les représentants du pays touché par les ordonnances. Les députés de Salzbourg ou du Tyrol ne peuvent évidemment être mieux renseignés sur ce point que ceux de Bohême et de Moravie.

La mauvaise foi des Allemands est donc certaine. Ils ne veulent pas l'accord, ni la paix, nous l'avons dit plus d'une fois, ce qu'ils veulent, c'est la soumission pure et simple du gouvernement et de la majorité du Reichsrath aux ordres de la minorité. Ils entendent être les maîtres ou le redevenir, et ils ne reculeront devant aucun moyen pour atteindre ce but. Sans leur obstruction, la majorité du Reichsrath, composée d'éléments conservateurs et chrétiens, eût pu élaborer d'excellentes réformes, établir l'école confessionnelle, régénérer le pays infesté, depuis de longues années, du virus libéral et impie. Voilà ce que les prétendus représentants de l'*Intelligenz* redoutaient et ce qu'il fallait empêcher à tout prix. Voilà tout le secret de cette campagne néfaste qui met en danger l'existence même de la monarchie autrichienne, qui a déjà arrêté et détraqué les rouages de la machine gouvernementale, nécessité des mesures extra-constitutionnelles et qui risque à tout moment de briser le système dualiste.

Les Wolf, les Schœnerer et *tutti quanti* ne sont que des pantins que fait mouvoir la juiverie de Vienne ou plutôt la juiverie cosmopolite. Les événements d'Autriche ne sont qu'un épisode de la vaste conspiration sémitique contre tous les peuples chrétiens. Malheureusement ceux-ci le plus souvent se laissent duper par les apparences, par les mots à effet, tels que le "germanisme" compromis par l'élément tchèque. Et les alliés naturels de la juiverie sont tous les ennemis du christianisme qui, sous prétexte de progrès, de civilisation, de science, se font les complices, peut-être inconscients, de la secte qui a juré d'exterminer le christianisme.

Voilà ce qu'il faut ne pas perdre de vue.

L. I.